

Autour de La Rochelle, des cancers en « excès »

Une étude statistique montre l'existence d'au moins trois zones de surrisque de cancers pédiatriques

Il n'y a pas un mais trois (peut-être quatre) clusters de cancers de l'enfant et du jeune adulte autour de La Rochelle. Une étude financée par le comité de la Ligue contre le cancer de Charente-Maritime et menée par le registre général des cancers de Poitou-Charentes a exploré les données recueillies entre 2008 et 2022 dans le département, pour identifier les communes ou les zones d'excès de risques de cancer, de la naissance à l'âge de 24 ans.

Le premier enseignement est qu'en moyenne l'incidence de ces cancers en Charente-Maritime n'est pas plus élevée que dans les trois autres départements couverts par le registre (Charente, Deux-Sèvres, Vienne). Mais l'examen de la répartition des cas indique plusieurs poches où le nombre de cas relevés est plus important qu'attendu. L'étude confirme ainsi les conclusions d'une précédente analyse centrée sur la commune de Saint-Rogatien entre 2008 et 2017 : elle indique que le nombre de cancers des enfants et jeunes adultes est de 7 contre 1,8 « attendus » sur la période considérée – soit un risque presque quadruplé, par rapport à la moyenne dans l'ancienne région Poitou-Charentes.

«Mettre les moyens»

A Saint-Vivien, 8 kilomètres plus au sud, le nombre de cas relevés est de cinq (contre 1,1 « attendu »). La commune de L'Houmeau, qui jouxte La Rochelle, enregistre elle aussi un excès de cas (cinq, contre 1,8 « attendu »), mais « cet excès n'est pas statistiquement significatif, faute d'effectif suffisant, aussi [ils] ne le retiennent pas comme agrégat dans [leur] analyse », explique Thomas Systchenko, hématologue au CHU de Poitiers, coauteur, avec Nolwenn Le Stang, de ces travaux. A l'ouest de Saintes, les auteurs identifient également une zone recoupant le territoire de plusieurs communes, dans laquelle le nombre de cas constatés est de 54, soit près du double du nombre de cancers attendus sur ce bassin de popula-

tion, en se fondant sur la moyenne du registre.

« Nous identifions des zones où, selon la méthodologie utilisée, l'incidence s'écarte de manière significative de la moyenne, explique Thomas Systchenko. Cela ne nous permet pas d'exclure le hasard : celui-ci pourrait éventuellement être levé par des études supplémentaires, qui dépendent de la volonté des pouvoirs publics. » Pour Michaël Genin, biostatisticien à l'université de Lille, qui n'a pas participé à ces travaux, les méthodes utilisées sont conformes aux recommandations de Santé publique France, mais les résultats doivent être considérés avec « prudence », notamment en raison des faibles effectifs mais aussi du fait qu'« aucune donnée à l'échelle individuelle n'a été prise en compte dans l'analyse,

comme les antécédents familiaux ou le stade du cancer ».

Aujourd'hui, les registres de cancers couvrent à peine un quart du territoire national. « Les pouvoirs publics doivent mettre les moyens pour étendre les registres dans toutes les régions, car, si on ne cherche rien, on ne trouve rien », commente Jean-Marie Piot, le président de la Ligue contre le cancer en Charente-Maritime, qui finance le registre des cancers de Poitou-Charentes à hauteur de 20 000 euros par an.

« Trois excès de risques sur la même agglomération, c'est une première en France, se désolent Franck Rinchet-Girollet, le porte-parole de l'association Avenir Santé Environnement. Nous sommes tristes pour les familles et en colère contre l'agence régionale de

santé et Santé publique France qui ne font strictement rien sur notre territoire en matière de prévention et de recherche pour connaître les causes de ces cancers. » Créée en 2018, après la déclaration d'un sixième cancer – celui de Pauline Brion, une Rogatienne de 15 ans morte en 2019 –, l'association a fait analyser des prélèvements urinaires et capillaires de 72 enfants résidant dans six communes de l'agglomération de La Rochelle. Ils ont mis en évidence la présence de plusieurs pesticides dont certains interdits depuis plusieurs années.

Après la publication de ces résultats, en octobre 2024, et dans un contexte de fortes tensions locales avec le monde agricole, le préfet de Charente-Maritime, Brice Blondel, a sollicité la Commission nationale du débat public afin

qu'elle propose un « cadre à la fois neutre, impartial, fondé sur une approche scientifique et une pleine transparence ». Une quarantaine d'acteurs (élus, scientifiques, associations, agriculteurs...) ont été auditionnés. Une réunion de restitution doit être organisée en avril à la préfecture.

«On a déjà perdu sept ans»

« La première étape sera de se mettre d'accord sur la méthodologie retenue pour décompter les cas de cancers. Elle implique de se poser la question du bon maillon, car les résultats peuvent être contradictoires, que l'on zoome à l'échelle de la commune, de la communauté de communes, du département ou du quartier, indique au Monde Brice Blondel. Ensuite, il faudra mettre en place un programme de

Les épisodes de pollution liée à l'usage des pesticides se multiplient aux environs de La Rochelle

recherche pour établir des corrélations et des causalités, mais cela prendra du temps. »

« On a déjà perdu sept ans, s'offusque Franck Rinchet-Girollet. Pourquoi l'Etat n'a-t-il pas appliqué le principe de précaution en restreignant les substances les plus problématiques ? Combien d'enfants malades faudra-t-il encore ? » Ces dernières années, les épisodes de pollution liée à l'usage des pesticides se multiplient autour de La Rochelle. En 2021, un captage d'eau potable a été fermé dans la commune de Clavette, proche de Saint-Rogatien, après la découverte de concentrations élevées de chlortoluron, un cancérigène suspecté.

L'exploitation de la plaine céréalière d'Aunis mais aussi les vignobles de Saintonge sont régulièrement montrés du doigt pour des contaminations. En 2022, des niveaux jamais enregistrés en France de prosulfocarbe avaient été mesurés dans l'air de la plaine d'Aunis. L'agglomération de La Rochelle avait alors demandé, en vain, au gouvernement un moratoire. Des restrictions d'usage ont été édictées à l'automne 2023.

La même année, l'agglomération a été obligée de déconnecter 15 points de captage d'eau après la découverte d'un produit de dégradation du chlorothalonil, un fongicide interdit depuis 2020. La moitié ont été remis en service quelques mois plus tard. En 2024, l'eau du robinet a été de nouveau jugée « non conforme » après un pic de pollution du fleuve Charente au fosétyl, un traitement utilisé contre le mildiou, en particulier dans le vignoble du Cognacais. ■

STÉPHANE FOUCART
ET STÉPHANE MANDARD



Parcelle agricole, à l'entrée de la ville de Saint-Rogatien, près de La Rochelle, le 8 octobre 2024. MARLENE AWAAD POUR « LE MONDE »

ArcelorMittal mis en examen pour mise en danger de la vie d'autrui

Le sidérurgiste et deux des dirigeants successifs de l'usine de Fos-sur-Mer sont poursuivis par 250 riverains, des associations et des syndicats

MARSEILLE - correspondant

C'est une première victoire. Une belle moitié de chemin parcourue. Six ans après avoir déposé au nom de son Association de dé-

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44
QBE EUROPE SA/NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :
IMMO FUTUR SARL
20 rue Mathieu de la Drôme 26100 ROMANS-SUR-ISERE RCS: 821 377 355 depuis le 07/07/2016 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE depuis le 07/07/2016 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMOBILIERES ET FONDS DE COMMERCE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARL IMMO FUTUR.

fense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) une plainte contre l'aciériste ArcelorMittal, Daniel Moutet savoure. L'industriel et deux des dirigeants successifs de son site provençal, ArcelorMittal Méditerranée, ont été mis en examen par le pôle santé publique du tribunal de Marseille pour mise en danger de la vie d'autrui, faux et usage de faux, et atteintes à l'environnement.

Révélatrice par Mediapart lundi 24 mars, et confirmées au Monde par le parquet de Marseille, ces mises en examen – assorties d'une caution de 250 000 euros et d'une garantie bancaire de 1,75 million d'euros pour l'entreprise – interviennent après une longue instruction. « Je commençais à désespérer un peu, mais la justice a pris le temps qu'il fallait pour démontrer la récurrence des violations de la réglementation et la gravité des conséquences des rejets polluants sur la santé humaine », poursuit Daniel Moutet, habitant de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), qui a réuni autour de sa démarche six associations de défense de l'environnement, 250 riverains et des syndicats du géant de l'acier.

L'usine de Fos-sur-Mer qui emploie environ 3 700 personnes et 1 400 sous-traitants se situe au cœur d'une des plus grandes zo-

nes industrialo-portuaires d'Europe, à une cinquantaine de kilomètres de Marseille, près de l'embouchure du Rhône. Elle voisine avec des sites pétrochimiques et sidérurgiques majeurs. Au total, ce territoire hérissé de cheminées et d'unités de production est responsable de près de 20 % des émissions industrielles en France. Selon l'étude Fos-Epseal, financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et publiée en juin 2023, le nombre de maladies chroniques – cancers, asthme, pathologies endocriniennes... – y est deux fois plus élevé que la moyenne en France. Une réalité qui a poussé les habitants à se mobiliser.

Méthode d'évaluation critiquée

La question des rejets polluants d'ArcelorMittal Méditerranée revient régulièrement dans l'actualité. Une enquête conjointe des sites d'information Disclose et Marsactu a révélé que l'usine avait, en 2022, dépassé pendant deux cent quarante jours les limites fixées par la loi en matière d'émissions de particules fines. Entre 2017 et 2020, la préfecture des Bouches-du-Rhône a adressé 11 mises en demeure à l'industriel pour pollution de l'air ou dépassement des seuils autorisés. L'asso-

En 2022, l'usine avait dépassé pendant 240 jours les limites fixées par la loi en matière d'émissions de particules fines

ciation France Nature Environnement (FNE) dit avoir constaté un important dépassement des seuils pour les rejets de particules fines et d'oxyde d'azote (NOx) entre 2022 et 2023.

En juin 2023, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône a, à la suite d'une inspection du site, imposé un arrêt temporaire d'une partie de l'usine. Une décision rare et radicale pour remédier, selon ce service de l'Etat, à « la persistance d'une situation dangereuse » pour les salariés, potentiellement exposés à « des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ».

Contesté par ArcelorMittal, l'arrêt n'a pas été suivi d'effet. Le tribunal administratif de Marseille l'a suspendu le 6 juillet 2023, esti-

mant que l'aciériste avait « déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures » pour corriger la situation et que le maintien de la décision constituerait « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'entreprendre ». A la barre, la défense d'ArcelorMittal avait rappelé l'impact économique qu'aurait entraîné la fermeture de l'aciérie. « ArcelorMittal est autorisé par dérogation préfectorale à dépasser certaines normes d'émissions polluantes. Mais la mise en examen pour faux et usages de faux donne à penser que l'entreprise n'a pas transmis, dans le cadre de ses autocontrôles, les bons chiffres aux autorités », suppose Julie Andreu, avocate de l'ADPLGF.

« Il n'y a eu aucune falsification de données », se défend ArcelorMittal Méditerranée dans un communiqué transmis à la presse et à ses salariés mardi 25 mars. La société ne souhaite pas commenter plus avant sa mise en examen mais « conteste fermement les accusations » portées contre elle. Elle assure qu'elle « a tout mis en œuvre afin que les émissions du site de Fos-sur-Mer soient conformes aux valeurs limites annuelles prescrites ». Une méthode d'évaluation que critiquent les associations de défense de l'environnement car elle peut faire disparaître

des pics d'émissions de produits polluants potentiellement dangereux pour la santé, en les lissant sur trois cent soixante-cinq jours.

« Cette mise en examen nétonne pas les salariés... Si l'usine a menacé la santé des riverains, celle des travailleurs et si nos dirigeants ont falsifié des chiffres, il faut que la justice passe », réagit Sandy Polletto, délégué central CGT, qui assure que son syndicat va se constituer partie civile dans la procédure, où il rejoindra la branche Métaux Fos de la CFDT. La mise en examen d'ArcelorMittal intervient dans une période où les questions de la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et de l'abandon des énergies fossiles plus polluantes sont au cœur de tous les débats.

Lundi, le ministre de l'industrie, Marc Ferracci, était en visite sur le site du sidérurgiste Marcegaglia, à Fos-sur-Mer, reprenneur en juin 2024 d'Ascometal, mais n'a pas évoqué la procédure frappant le voisin ArcelorMittal. Le 2 avril, la commission nationale du débat public ouvre ses consultations sur le projet global de réindustrialisation du territoire Fos-etang de Berre. La question des rejets polluants y sera sûrement omniprésente. ■

GILLES ROF